

n° 22_DGS_01

CONSEIL REGIONAL

24, 25 et 26 février 2022

DELIBERATION

**« Budget vert- Évaluation environnementale du budget »
de la Région Bretagne**

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 1^{er} février 2022, s'est réuni le jeudi 24 février 2022, à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Nicolas BELLOIR (jusqu'à 17h), Monsieur Yves BLEUNVEN, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gaël BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Monsieur Daniel CUEFF (à partir de 14h30), Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER (jusqu'à 14h30 et à partir de 15h50 puis de 15h50 à 18h45), Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARCH, Monsieur Loïc HENAFF (jusqu'à 17h), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER, Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS, Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 19h), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 20h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Madame Anne LE HÉNANFF, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER (jusqu'à 15h50 et à partir de 18h), Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL, Madame Véronique MÉHEUST, Monsieur Paul MOLAC, Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN (à partir de 14h30), Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER (jusqu'à 14h30), Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE (à partir de 14h30), Madame Adeline YON-BERTHELOT (jusqu'à 18h15).

Avaient donné pouvoir : Monsieur Nicolas BELLOIR (pouvoir donné à Madame Véronique MEHEUST à partir de 17h), Monsieur Maxime GALLIER (pouvoir donné à Madame Mélina PARMENTIER de 14h30 à 15h50 puis à Madame Aurélie MARTORELL à partir de 18h45 puis à Madame Mélina PARMENTIER à partir de 20h45), Monsieur Loïc HENAFF (pouvoir donné à Madame Emilie KUCHEL à partir de 17h), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVE), Madame Isabelle LE CALLENNEC (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 19h puis à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 20h30), Monsieur Patrick LE DIFFON

(pouvoir donné à Monsieur Yvan MOULLEC à partir de 20h30), Monsieur
donné à Madame Anne GALLO de 15h50 à 18h), Madame Gaëlle NICOLA
Stéphane DE SALLIER-DUPIN), Monsieur Pierre POULIQUEN (pouvoir
PERRIN jusqu'à 14h30), Madame Astrid PRUNIER (pouvoir donné à M
partir de 14h30), Madame Adeline YON-BERTHELOT (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ à
partir de 18h15).

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché à Monsieur Stéphane
ID : 035-233500016-20220224-22_DGS_01-AR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental
lors de sa réunion du 14 février 2022 ;

Vu l'avis de la commission formation, orientation et langues de Bretagne réunie le 16 février 2022 ;

Vu l'avis de la commission jeunesse, égalité et citoyenneté réunie le 16 février 2022 ;

Vu l'avis de la commission culture réunie le 17 février 2022 ;

Vu l'avis de la commission climat, transitions et biodiversité réunie le 17 février 2022 ;

Vu l'avis de la commission aménagement et mobilités réunie le 18 février 2022 ;

Vu l'avis de la commission économie réunie le 18 février 2022 ;

Vu l'avis de la commission finances, ressources humaines réunie le 21 février 2022 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DÉCIDE

**Le groupe « Rassemblement National » et le groupe « Hissons haut la Bretagne – Droite,
Centre et Régionalistes » votent contre**

- **D'APPROUVER** la mise en place d'une démarche de « budget vert - évaluation
environnementale du budget » à la Région Bretagne au vu de la méthode expérimentée et des
premiers résultats appliqués au budget primitif 2022.



Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le

ID : 035-233500016-20220224-22_DGS_01-AR

QUEL IMPACT DES POLITIQUES RÉGIONALES SUR LE CLIMAT ?

*Vers une évaluation
environnementale du budget
de la Région Bretagne*

SOMMAIRE

AUX ORIGINES DE LA DÉMARCHE

~ p. 4 ~

UNE AMBITION PARTAGÉE

~ p. 5 ~

DE L'INTENTION À L'ACTION

~ p. 5 ~

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU BUDGET, QU'EST-CE QUE C'EST ?

~ p. 6 ~

LA MÉTHODOLOGIE RETENUE

~ p. 7-8 ~

UNE EXPÉRIMENTATION EN MODE PROJET

~ p. 9 ~

LES PREMIERS RÉSULTATS DE L'EXPÉRIMENTATION

~ p. 10-22 ~

AUX ORIGINES DE LA DÉMARCHE

Des engagements à l'échelle internationale, nationale et régionale.

2015 _ L'Accord de Paris sur le dérèglement climatique, dont l'objectif est de contenir la hausse des températures bien en deçà de 2.5°C et de s'efforcer à la limiter à 1.5°C.

2017 _ Paris collaborative on Green Budgeting : la France s'est engagée à participer à l'initiative de l'OCDE lors du « One Planet Summit », dont le but est d'évaluer la compatibilité des budgets nationaux avec les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, en particulier les objectifs climatiques.

2018 _ La lutte contre le changement climatique est l'un des objectifs fondateurs du projet de territoire pour la Bretagne, initié dans le cadre de la Breizh Cop. Au terme d'une large concertation avec les territoires, 38 objectifs ont été retenus par le Conseil régional pour répondre aux grands défis que sont l'urgence climatique et environnementale, la menace de la fracture territoriale et le risque de l'inefficacité de l'action collective. Cette démarche intègre le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

2019 _ Une méthode nationale émerge pour recenser les dépenses budgétaires ayant un impact environnemental significatif et mesurer cet impact. Elle est basée autour de 6 axes : lutte contre le changement climatique, adaptation au changement climatique, gestion durable des ressources en eau, transition vers une économie circulaire et prévention des risques, prévention de la pollution, préservation de la biodiversité et gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers.

2020 _ La révision de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) fixe l'objectif est d'atteindre le zéro émissions nettes de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

2020 _ Le « budget vert » de la France, une première mondiale : les parlementaires adoptent un amendement à la loi de finances pour 2020 afin que le Gouvernement annexe au projet de loi de finances un rapport unique sur « l'impact environnemental du budget » synthétisant l'ensemble de l'effort financier réalisé en faveur de l'environnement. Le « budget vert » devient un nouvel instrument pour mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

UNE AMBITION PARTAGÉE

Engager tous les acteurs du territoire dans la transition énergétique et climatique constitue, depuis 2007, avec le vote en assemblée plénière du premier Plan Énergie pour la Bretagne, une des priorités majeures de la Région. Cette dynamique de transition énergétique et climatique a été renforcée par la suite par l'adoption du Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE) en 2013, puis, dans le cadre de la Breizh COP, avec l'élaboration du volet Énergie Climat du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) adopté en 2020. C'est aujourd'hui le scénario énergie/climat de référence de la collectivité régionale.

DE L'INTENTION À L'ACTION

La mise en cohérence de l'ensemble des politiques régionales avec les objectifs climatiques d'atténuation et d'adaptation est un enjeu qui structure profondément la mandature avec le vote du rapport climat en décembre 2021. Il s'agit de mettre en œuvre de manière transversale la politique climat, impulser les dynamiques, partager une feuille de route avec des objectifs déclinés dans l'ensemble des politiques régionales.

La Commission Climat, transitions et biodiversité aura un rôle prépondérant dans l'appropriation de ces enjeux climatiques et de ce qu'ils impliquent au quotidien.

En outre, pour permettre aux élus régionaux d'exercer pleinement leurs responsabilités, **un parcours de sensibilisation et de formation aux transitions**, répondant en priorité à l'urgence climatique et écologique, sera proposé dès cette année.

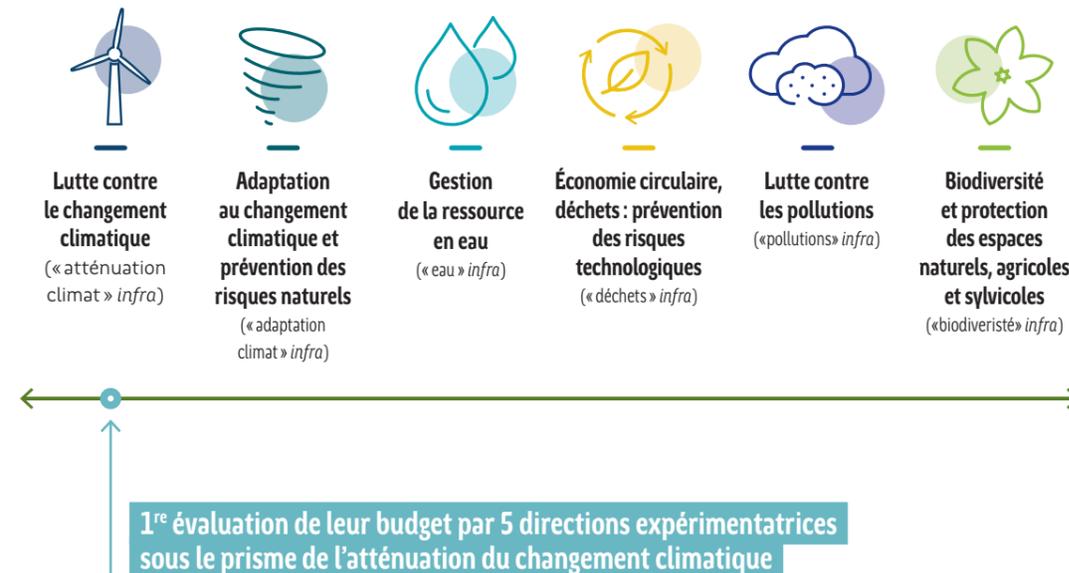
Pour éclairer les choix stratégiques de la collectivité, un **Haut Conseil Breton pour le Climat** apportera des avis sur la méthode, la cohérence des processus, les premières orientations et les contenus en construction.

Pour mobiliser largement les institutions, les entreprises et le grand public, **les associations** auront un rôle déterminant à jouer. Déjà fortement actives dans la fonction de sensibilisation de tous et l'invention de solutions nouvelles, en prise directe avec les réalités vécues, elles constitueront un lien permanent et indispensable entre la décision publique et la mobilisation citoyenne.

Enfin, au titre de sa mission de cheffe de file de la transition énergétique et climatique, la Région se doit d'agir sur ses propres compétences pour respecter la trajectoire énergétique et climatique fixée dans le SRADDET. Ainsi, elle continuera d'utiliser le **Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)** comme véritable outil de pilotage pour évaluer l'impact environnemental de son fonctionnement quotidien et des services auprès des Bretonnes et Bretons et alimenter son plan de transition.

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU BUDGET, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le budget vert représente l'évaluation du budget de la collectivité sous le prisme de 6 enjeux environnementaux.



Cette évaluation environnementale a pour objectif :

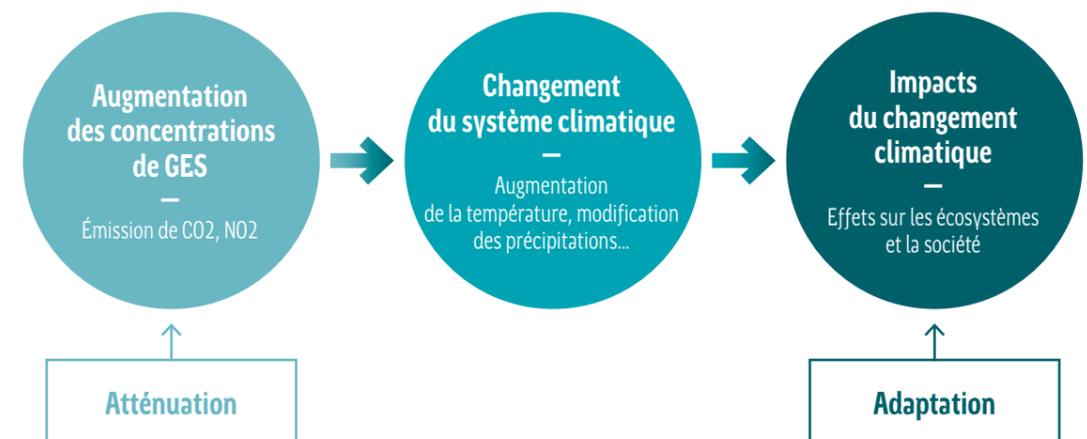
- d'évaluer et améliorer l'impact environnemental des politiques régionales ;
- de promouvoir la transparence, « mesurer » la part du budget régional consacrée aux transitions ;
- de contribuer à l'élaboration de politiques respectueuses de l'environnement ;
- de continuer à bénéficier de conditions de financements favorables des financeurs et des investisseurs engagés dans des démarches d'Investissement Socialement Responsable, réservées aux collectivités engagées dans les transitions.

LA MÉTHODOLOGIE RETENUE

L'Institut de l'économie pour le climat, I4CE – Institute for Climate Economics, est une association fondée par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et l'Agence française de développement (AFD). Spécialisée en économie et en finance, I4CE cherche à promouvoir l'action contre les changements climatiques aussi bien auprès des pouvoirs publics nationaux et locaux que des entreprises et des institutions financières. I4CE est à l'origine d'une méthodologie d'évaluation de l'impact des budgets locaux en matière de changement et d'adaptation climatique, conçue pour les communes et intercommunalités françaises.

Dans le cadre d'un groupe de travail Région de France - I4CE, la Région Bretagne contribue à la construction d'hypothèses spécifiques aux compétences de la collectivité, telles que le développement économique et l'agriculture, la formation et les lycées.

I4CE propose deux axes d'analyse : l'atténuation des effets sur le climat (analyse des impacts) et l'adaptation des politiques à ces enjeux (analyse des processus à l'œuvre). La Région a décidé de travailler dans un premier temps sur l'évaluation climat en se concentrant sur les résultats de l'analyse du volet « atténuation au changement climatique ». Les résultats du volet « adaptation au changement climatique » seront présentés ultérieurement.



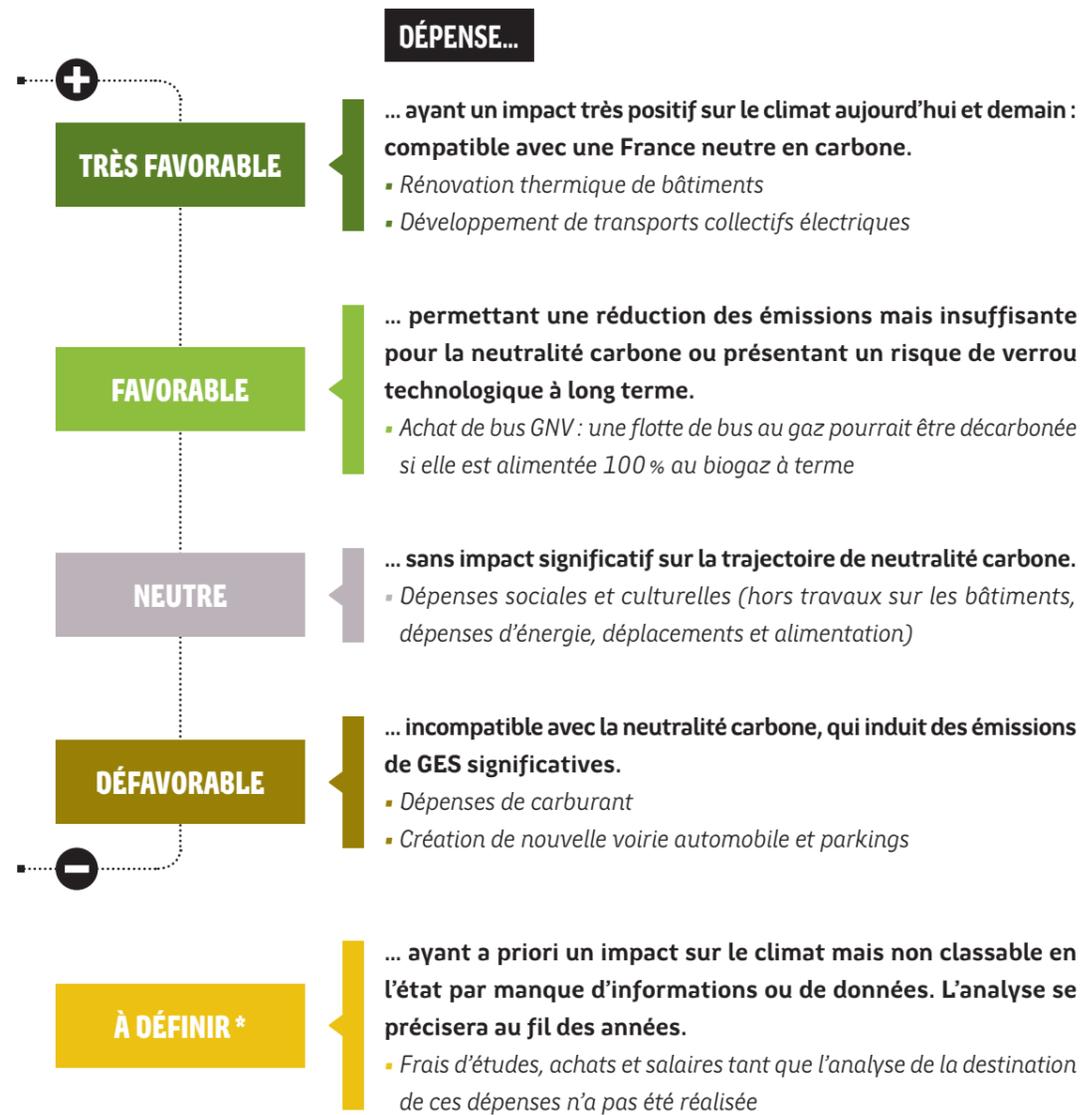
Les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone

- > décarboner totalement la production d'énergie à l'horizon 2050
- > diminuer au maximum les missions non liées à la consommation d'énergie
- > réduire fortement les consommations d'énergie dans tous les secteurs (réduction de plus de 40 % par rapport à 2015)
- > augmenter les puits de carbone naturels et technologiques

LA MÉTHODOLOGIE RETENUE

5 CATÉGORIES POUR LE VOLET ATTÉNUATION

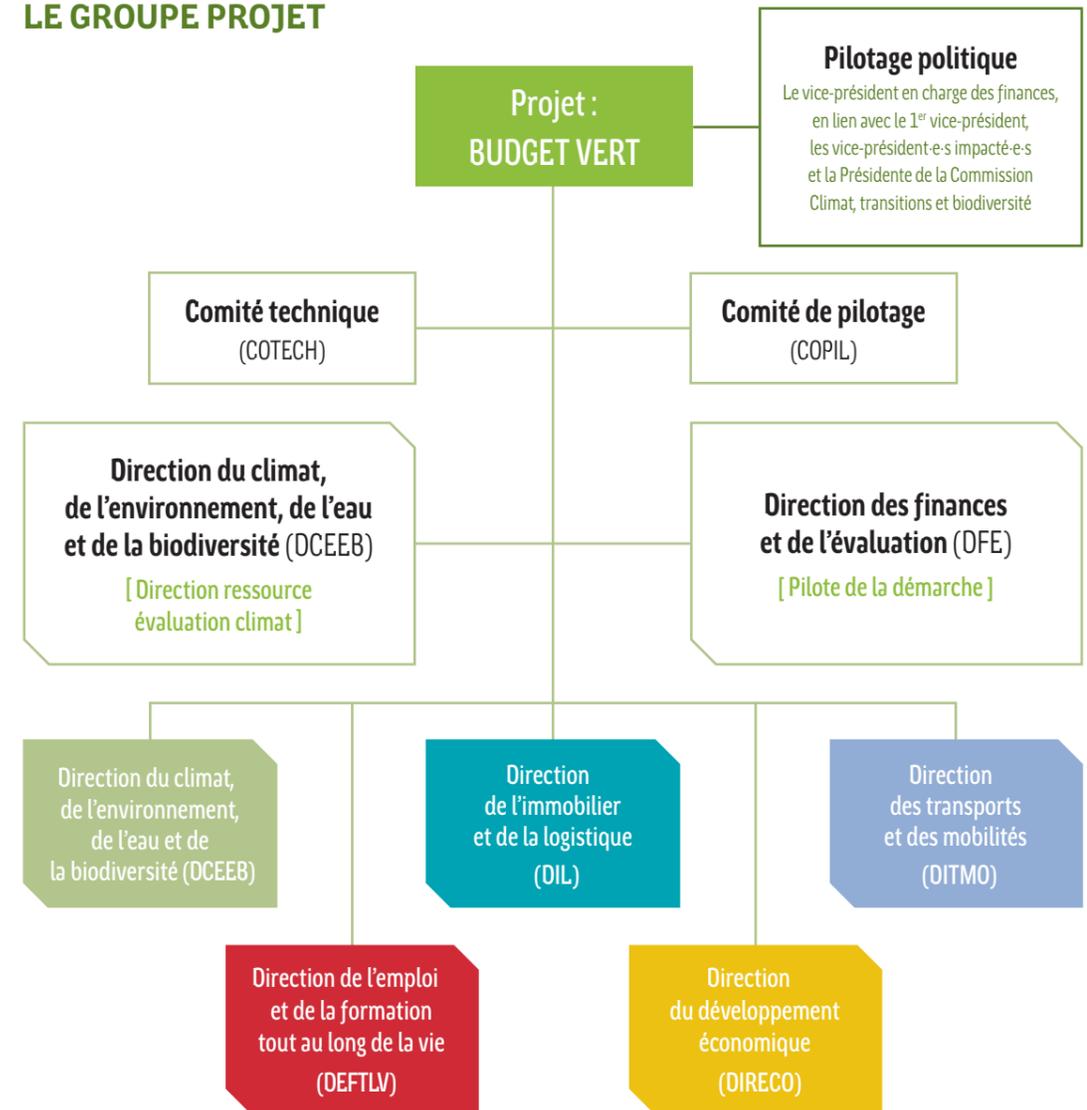
La Région a adopté une grille d'analyse inspirée de la méthodologie I4CE, visant à flécher ses dépenses vers l'une des cinq catégories suivantes selon leur compatibilité avec la neutralité carbone en 2050 (objectif SNBC) :



* Cette catégorie correspond à la catégorie « indéfini » dans la grille d'analyse I4CE.

UNE EXPÉRIMENTATION EN MODE PROJET

LE GROUPE PROJET



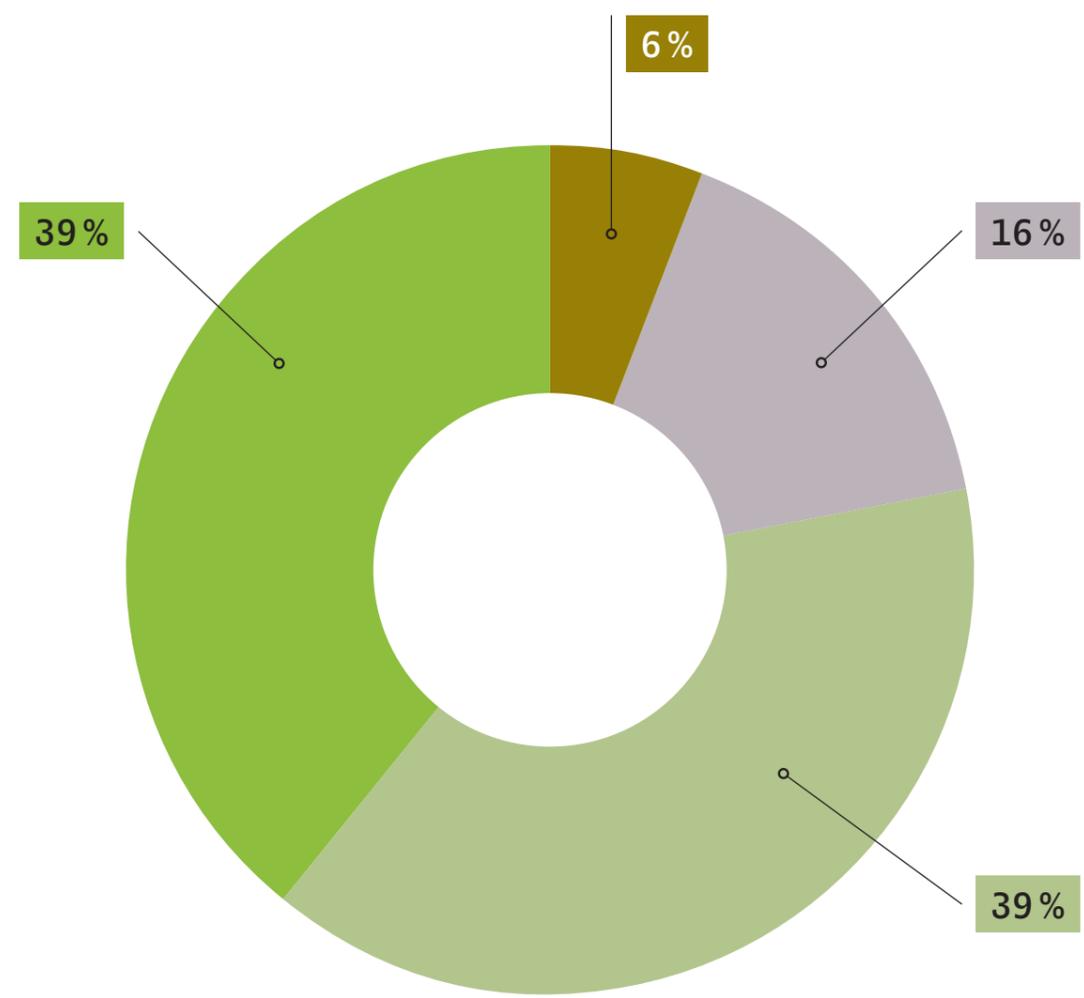
Après une phase d'appropriation de la méthode par l'équipe projet appliqué au compte administratif 2020 et de développement d'hypothèses d'évaluation sur certaines compétences régionales, les 5 directions expérimentatrices proposent une première évaluation de leur budget 2022.

Les programmes des 5 directions expérimentatrices (DCEEB, DEFTLV, DIL, DIRECO, DITMO) ont été analysés selon la grille de lecture proposée par l'Institut de l'économie pour le climat, I4CE, complétée d'analyses.

À suivre les représentations graphiques des 20 programmes.

LES PREMIERS RÉSULTATS DE L'EXPÉRIMENTATION

Environnement



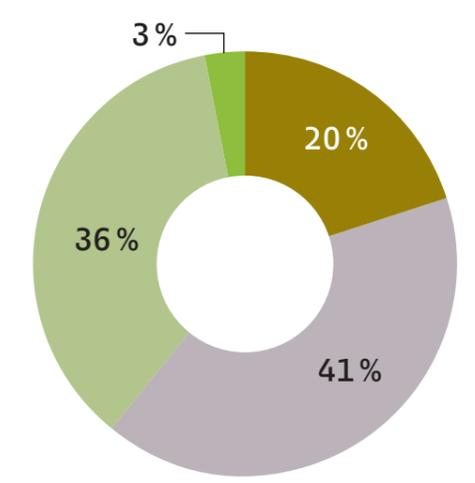
Montant au budget : 26 441 000 €

À définir Défavorable Neutre Plutôt favorable Très favorable

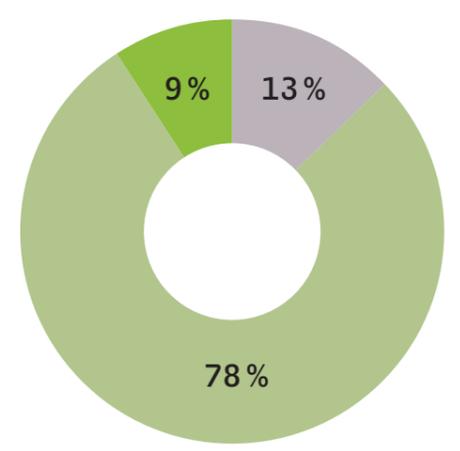
ÉVALUATION CLIMAT DU BUDGET PAR PROGRAMME

Environnement

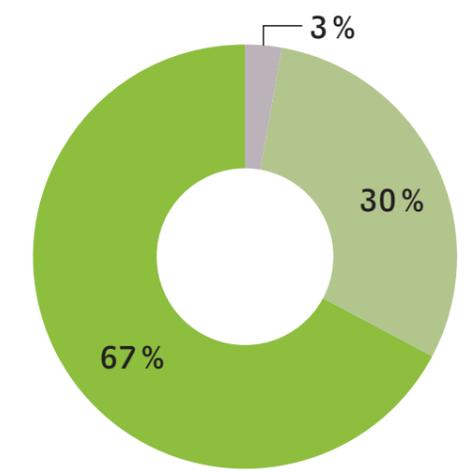
P.0501
 PROMOUVOIR UNE GESTION INTÉGRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU



P.0502
 PRÉSERVER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES



P.0503
 DÉVELOPPER UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE VOLONTARISTE ET UNE APPROCHE CIRCULAIRE DE L'USAGE DES RESSOURCES

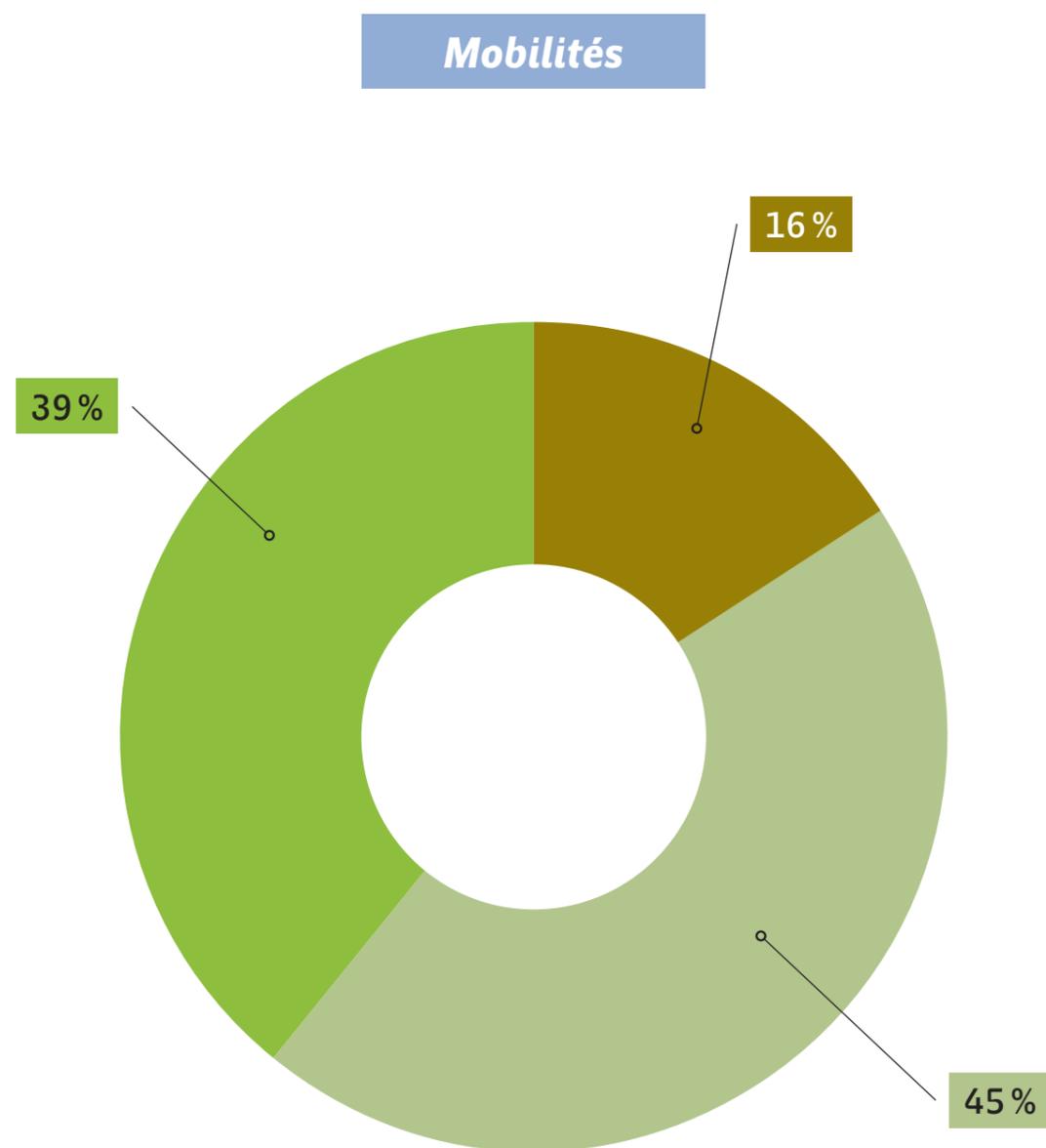


Exemples fléchages BP 22

- NEUTRE**
 - Soutien aux observatoires eau et biodiversité
- DÉFAVORABLE**
 - Soutien au raccordement réseaux d'assainissement
- PLUTÔT FAVORABLE**
 - Accompagnement des réserves naturelles régionales
- TRÈS FAVORABLE**
 - Plan en faveur des énergies renouvelables dont hydrogène vert (appel à projet) – EMR
- SARE**
 - Développement réserves naturelles
 - AAP déchèterie innovante

À définir Défavorable Neutre Plutôt favorable Très favorable

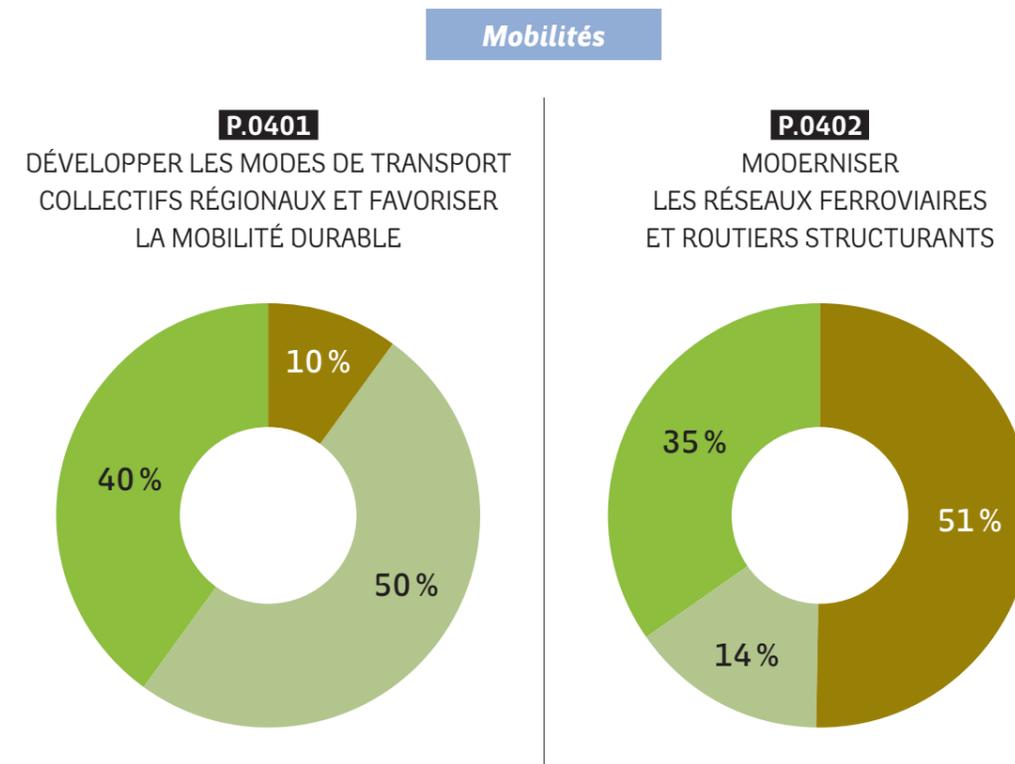
LES PREMIERS RÉSULTATS DE L'EXPÉRIMENTATION



Montant au budget : 371 167 000 €

■ À définir ■ Défavorable ■ Neutre ■ Plutôt favorable ■ Très favorable

ÉVALUATION CLIMAT DU BUDGET PAR PROGRAMME



Exemples fléchages BP 22

DÉFAVORABLE

- Part carburant des transports terrestres si diesel ou essence

PLUTÔT FAVORABLE

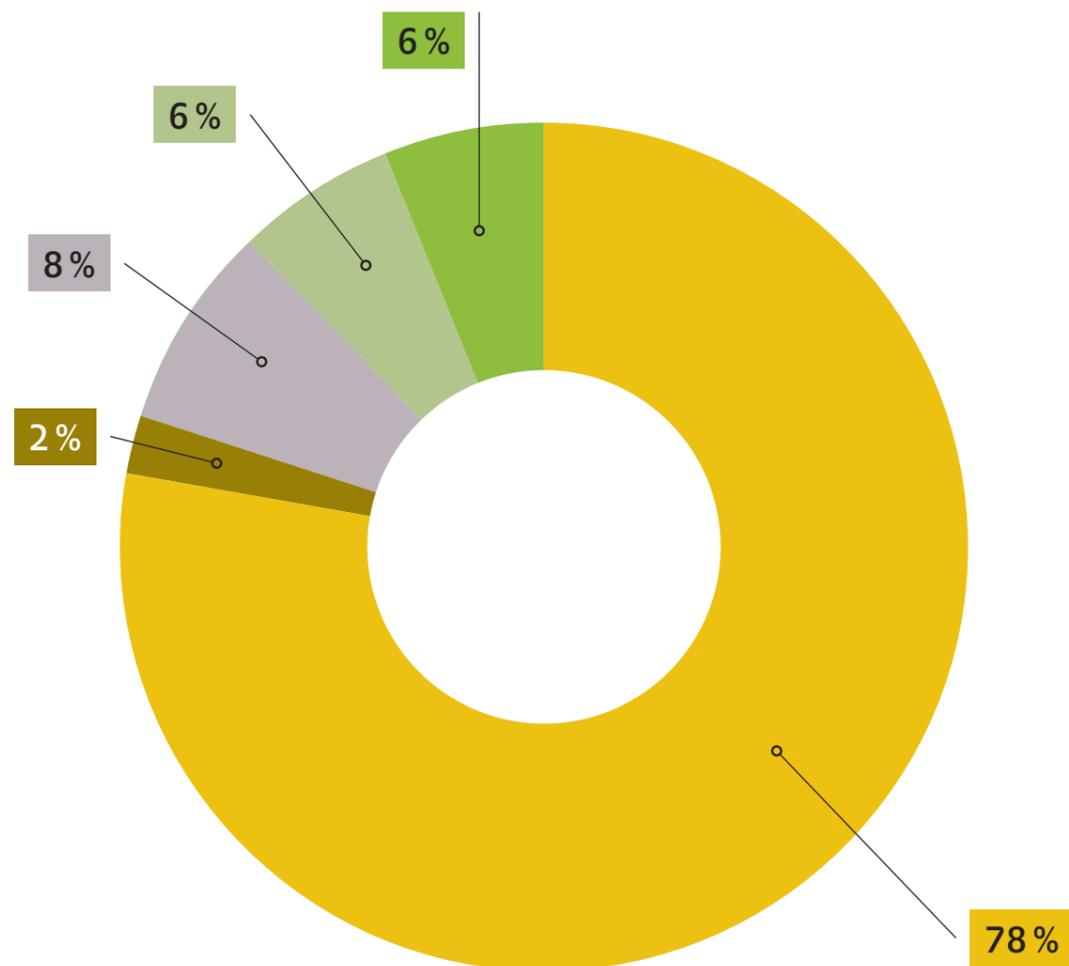
- Transports collectifs thermiques BreizhGo et Diesel, TER
- Acquisition cars bioGNV – Passage en BioGNV de certaines lignes routières BreizhGo (54% de l'activité de la Régie Illevia et Rennes-Pontivy à partir du dernier trimestre 2022)

TRÈS FAVORABLE

- Rames TER électriques
- Travaux favorisant l'intermodalité

LES PREMIERS RÉSULTATS DE L'EXPÉRIMENTATION

Développement économique & Agriculture



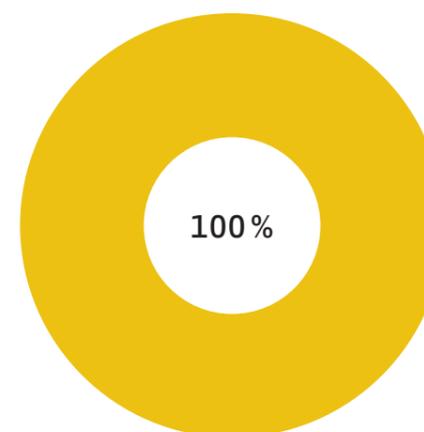
Montant au budget : 129 023 600 €

À définir Défavorable Neutre Plutôt favorable Très favorable

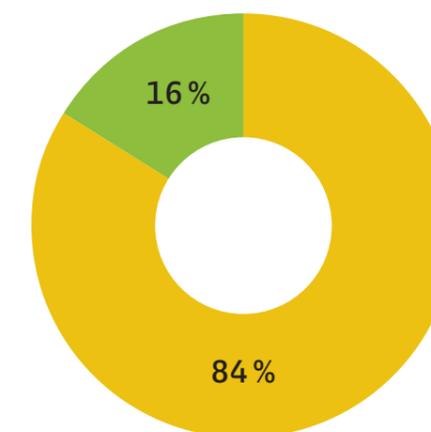
ÉVALUATION CLIMAT DU BUDGET PAR PROGRAMME

Développement économique

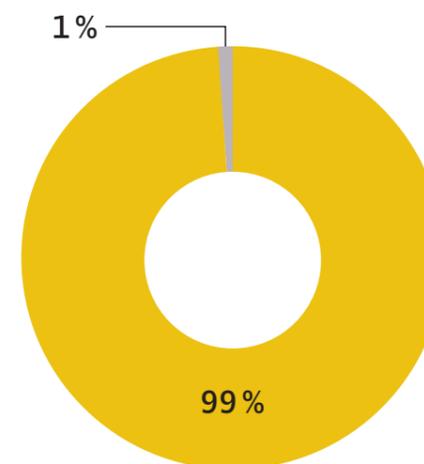
P.0201
 STIMULER L'INNOVATION
 ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE
 DE LA CONNAISSANCE



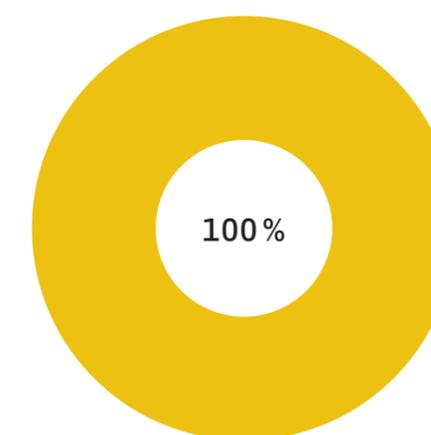
P.0202
 ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION
 DES SECTEURS CLÉS
 DE L'ÉCONOMIE BRETONNE



P.0203
 FAVORISER LA CRÉATION,
 LE DÉVELOPPEMENT
 ET LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES



P.0204
 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT
 DES EMPLOIS DURABLES ET DE QUALITÉ
 PAR LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

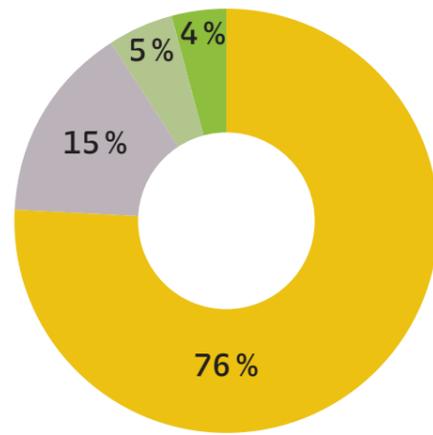


À définir Défavorable Neutre Plutôt favorable Très favorable

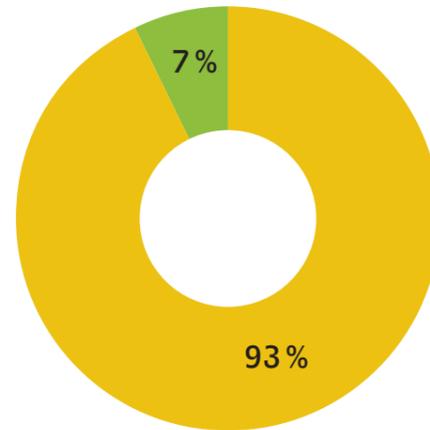
ÉVALUATION CLIMAT DU BUDGET PAR PROGRAMME

Développement économique

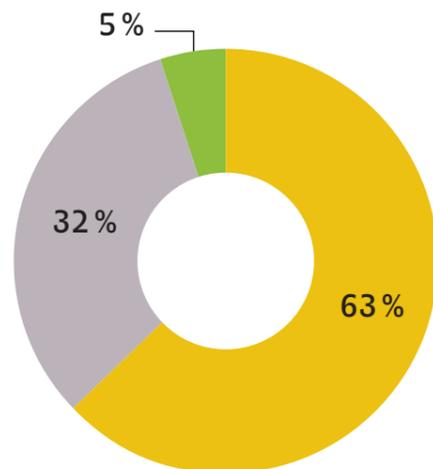
P.0205
 DÉVELOPPER
 L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE,
 L'INNOVATION SOCIALE ET L'ÉGALITÉ



P.0206
 SOUTENIR LES ACTEURS
 DE LA STRUCTURATION DE L'ÉCONOMIE
 BRETONNE ET DES FILIÈRES
 STRATÉGIQUES



P.0311
 RENFORCER LA RECHERCHE
 ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

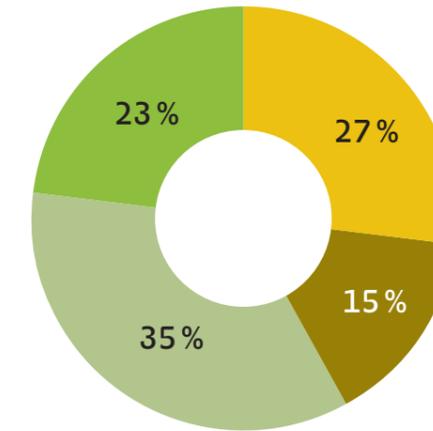


À définir Défavorable Neutre Plutôt favorable Très favorable

ÉVALUATION CLIMAT DU BUDGET PAR PROGRAMME

Agriculture

P.0207
 AMÉLIORER LA PERFORMANCE
 DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
 ET DES FILIÈRES DE PRODUCTION ALIMENTAIRE



Exemples fléchages BP 22

À DÉFINIR

- Aides économiques
- Aide à la recherche appliquée
- Biosécurité et santé animale

DÉFAVORABLE

- Serres chauffées

PLUTÔT FAVORABLE

- Aides en faveur de l'agroécologie
- MAEC

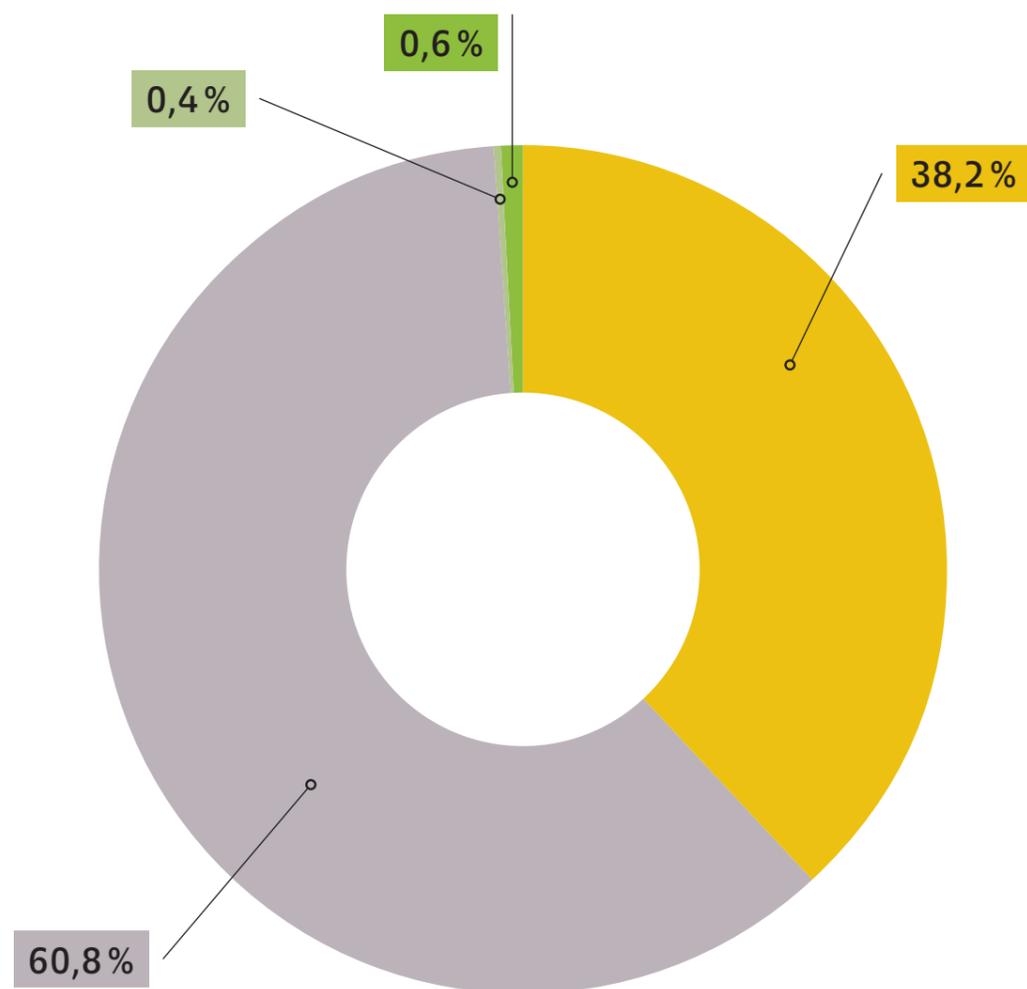
TRÈS FAVORABLE

- Aide à l'installation d'énergies renouvelables sur exploitations agricoles

À définir Défavorable Neutre Plutôt favorable Très favorable

LES PREMIERS RÉSULTATS DE L'EXPÉRIMENTATION

Formation professionnelle



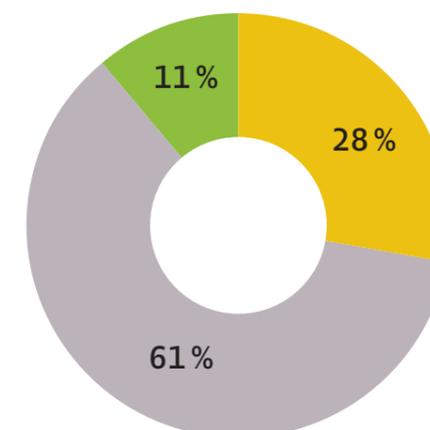
Montant au budget : 256 593 600 €

■ À définir ■ Défavorable ■ Neutre ■ Plutôt favorable ■ Très favorable

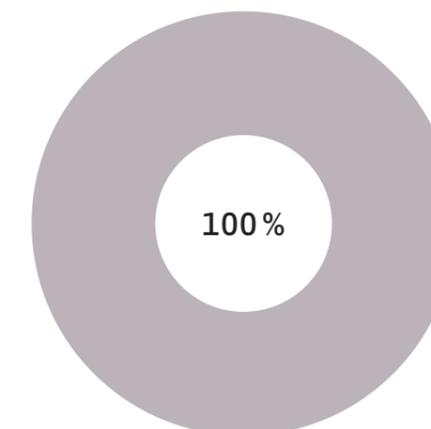
ÉVALUATION CLIMAT DU BUDGET PAR PROGRAMME

Formation professionnelle

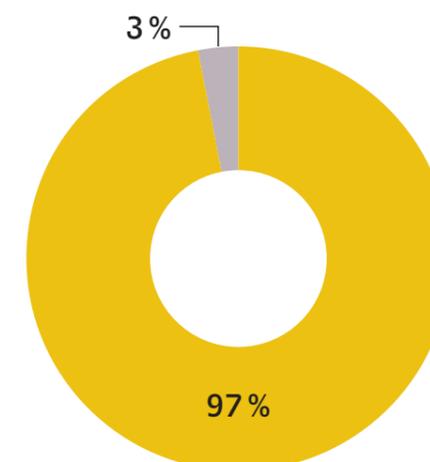
P.0312
 ADAPTER L'OFFRE ET LA QUALITÉ DE
 FORMATION AUX ATTENTES DES JEUNES
 ET AUX BESOINS DES ENTREPRISES



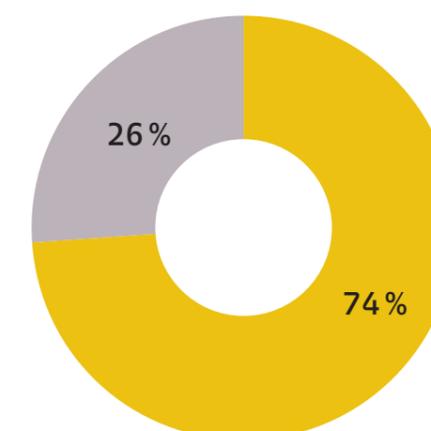
P.0314
 ASSURER LES FORMATIONS
 SANITAIRES ET SOCIALES



P.0315
 FACILITER
 LES PROJETS INDIVIDUELS
 DE FORMATION ET DE QUALIFICATION



P.0316
 PROPOSER UNE OFFRE DE FORMATION
 QUALIFIANTE ET ADAPTÉE
 AUX DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES
 ET TERRITORIALES

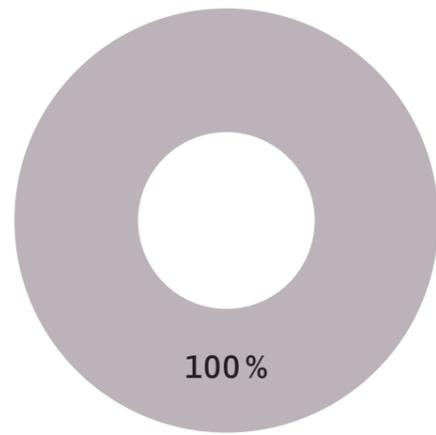


■ À définir ■ Défavorable ■ Neutre ■ Plutôt favorable ■ Très favorable

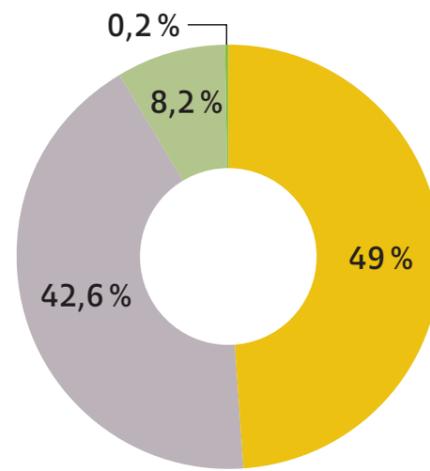
ÉVALUATION CLIMAT DU BUDGET PAR PROGRAMME

Formation professionnelle

P.0317
 AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE
 DES STAGIAIRES DE LA FORMATION
 PROFESSIONNELLE POUR
 UN EMPLOI DURABLE



P.0319
 ACCOMPAGNER
 LES DYNAMIQUES TERRITORIALES
 EMPLOI FORMATION



Exemples fléchages BP 22

À DÉFINIR

- Marchés de formation

NEUTRE

- Aides individuelles aux stagiaires de la formation professionnelle

PLUTÔT FAVORABLE

- Solutions de transport aux stagiaires (transports en commun et covoiturage)
- Prêt de matériel informatique

TRÈS FAVORABLE

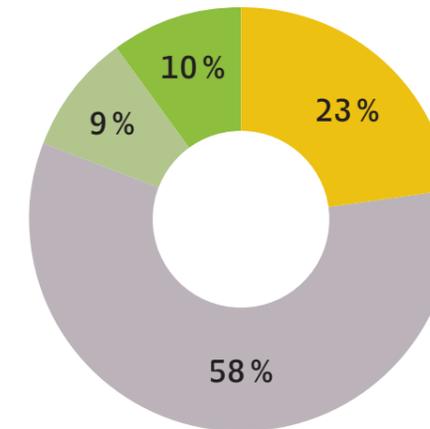
- Part thermique de la réhabilitation d'un bâtiment

■ À définir ■ Défavorable ■ Neutre ■ Plutôt favorable ■ Très favorable

ÉVALUATION CLIMAT DU BUDGET PAR PROGRAMME

Patrimoine immobilier des lycées publics

P.0303
 OFFRIR UN CADRE BÂTI
 FAVORISANT L'ÉPANOUISSEMENT
 DE TOUS LES ACTEURS DES LYCÉES



Montant au budget : 144 637 000 €

Exemples fléchages BP 22

À DÉFINIR

- Travaux non documentés

NEUTRE

- Part travaux de rénovation hors thermique
- Travaux accessibilité, réseaux
- Diagnostics amiante

PLUTÔT FAVORABLE

- Opérations de déconstruction/ reconstruction d'internats conforme à la norme RE2020.
 Lycée Jean Marie Le Bris à Douarnenez, Lycée Duguesclin à Auray, Lycée Jean Guehenno à Vannes,
 Cité Kerichen à Brest

TRÈS FAVORABLE

- Part sur travaux de rénovation thermique
- Réseaux de chaleur, plan de renouvellement chaudières, déploiement d'abris vélos

■ À définir ■ Défavorable ■ Neutre ■ Plutôt favorable ■ Très favorable

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le

ID : 035-233500016-20220224-22_DGS_01-AR

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le

ID : 035-233500016-20220224-22_DGS_01-AR



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh | region.bretagne
www.bretagne.bzh
